

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
24 octobre 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Assemblée générale**  
**Cinquante-cinquième session**  
Point 10 de l'ordre du jour  
**Rapport du Secrétaire général**  
**sur l'activité de l'Organisation**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-cinquième année**

**Lettre datée du 23 octobre 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, de vous faire tenir ci-joint la documentation finale de la Réunion des ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des États membres du Mouvement à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a commencé à New York le 14 septembre 2000.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 10 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent  
(Signé) Dumisani S. **Kumalo**

**Annexe à la lettre datée du 23 octobre 2000,  
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration spéciale sur le Zimbabwe**

Nous, ministres des affaires étrangères et chefs de délégation, accueillons avec satisfaction la décision prise par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés de publier une déclaration le 27 juillet 2000 dans laquelle il exprime sa préoccupation à l'égard de l'intention du Congrès des États-Unis d'adopter une loi, la loi sur la démocratie au Zimbabwe 2000, tendant à bloquer l'assistance des institutions internationales et tentant en outre de prescrire les résultats du programme de réforme foncière en cours au Zimbabwe. À cet égard, nous demandons au Président du Mouvement des pays non alignés de suivre cette question avec le Gouvernement des États-Unis.

**Réunion des ministres des affaires étrangères  
et chefs de délégation des États membres  
du Mouvement des pays non alignés  
à la cinquante-cinquième session  
de l'Assemblée générale des Nations Unies,  
l'Assemblée du Millénaire, New York,  
14 septembre 2000**

**Déclaration des ministres des affaires étrangères  
des États membres du Mouvement des pays non alignés**

1. Nous, ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des pays non alignés participant au débat général de l'Assemblée du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies, réunis à New York le 14 septembre 2000 pour échanger des vues sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée du Millénaire, qui revêtent une grande importance pour le Mouvement, et pour débattre du rôle du Mouvement des pays non alignés au XXI<sup>e</sup> siècle et des problèmes collectifs auxquels il se heurte, considérons que les résultats du Sommet du Millénaire constituent une contribution importante au renouvellement et au renforcement du mandat de l'Organisation pour ce qui est de faire face aux problèmes rencontrés dans ce nouveau siècle. Nous nous félicitons de l'engagement pris de nouveau par les chefs d'État ou de gouvernement lors du Sommet du Millénaire d'assurer la paix, la stabilité et le désarmement ainsi que l'éradication de la pauvreté, notamment en réalisant le développement durable pour toutes nos populations.

2. Nous réitérons notre attachement aux principes et décisions du Mouvement, tels qu'ils ont été réaffirmés lors de sa treizième Conférence ministérielle tenue à Cartagena, qui guideront la participation du Mouvement au cours de la présente session. Nous réitérons en outre la nécessité de continuer à renforcer la coordination, l'unité et la solidarité du Mouvement afin de promouvoir et de défendre, sur la base de positions communes adoptées par les membres, les intérêts des pays en développement dans le cadre des affaires mondiales. Nous remercions le Gouvernement et la population colombiens d'avoir accueilli la treizième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés à Cartagena du 7 au 9 avril 2000 et de la contribution qu'ils ont apportée à la réussite de la Réunion.

3. Nous accueillons avec satisfaction les décisions et résultats du Sommet du Sud du Groupe des 77 et notons l'importance de la Déclaration du Sommet et du Programme d'action du Sommet qui fixe les priorités au sein de l'ordre du jour du développement des pays en développement. Nous soulignons qu'il est nécessaire de continuer à renforcer la coopération et la coordination entre le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77 au moyen du Comité mixte de coordination à New York. Nous remercions le Gouvernement et la population cubains d'avoir accueilli le Sommet du Sud inaugural et historique à La Havane du 10 au 14 avril 2000 et de la contribution qu'ils ont apportée à sa réussite.

4. Nous réaffirmons notre détermination à nous efforcer activement de parvenir à la réalisation d'une paix juste et globale au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe « terre contre paix ». Dans ce contexte, nous soulignons la nécessité du retrait israélien du territoire palestinien, y compris Jérusalem, et du Golan syrien occupé, jusqu'à la ligne du 4 juin

1967 et exigeons la démarcation immédiate de cette ligne. Nous réaffirmons le droit du peuple palestinien de créer son État indépendant palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale. En outre, nous réaffirmons qu'une paix juste et globale ne peut être réalisée qu'en respectant la légitimité internationale et les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. À ce propos, nous considérons que les tentatives faites par le Gouvernement israélien pour porter atteinte au mandat du processus de paix au Moyen-Orient qui a commencé à Madrid constituent un grave obstacle à la réalisation de la paix. Nous nous félicitons de la libération des territoires libanais qui étaient sous occupation israélienne et lançons un appel pour que cessent les violations israéliennes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban.

5. Nous réaffirmons notre appui au peuple coréen pour ce qui est de réunifier sa patrie conformément aux trois principes énoncés dans la Déclaration conjointe Nord-Sud du 4 juillet 1972 et grâce au dialogue et aux négociations fondées sur l'Accord sur la réconciliation, la non-agression, la coopération et les échanges entre le Nord et le Sud, conclu en février 1992. Nous nous félicitons des discussions tenues au plus haut niveau à Pyongyang en juin 2000 et espérons que la mise en oeuvre de la Déclaration conjointe Nord-Sud contribuera à la promotion de la paix et de la stabilité sur la péninsule coréenne et dans la zone adjacente et aboutira à la réunification de la Corée.

6. Reconnaisant l'importance du partenariat et du dialogue Nord-Sud, nous nous félicitons de la récente série de dialogues qui ont abouti à la réunion des ministres des affaires étrangères à Miyazaki (Japon). Nous nous félicitons aussi de la réunion des présidents du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77, de l'OUA et des chefs d'État ou de gouvernement du Groupe des Huit qui s'est tenue avant le Sommet du Groupe des Huit à Okinawa (Japon). Nous apprécions la formalisation croissante du processus de consultation entre les pays en développement et les pays développés au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des hauts responsables, et soulignons que ce partenariat et ce dialogue devraient renforcer la coopération internationale entre le Nord et le Sud.